



# DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

Canton de Breteuil

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 13 janvier 2023

### **Prises fibre:**

Le conseil décide que pour étendre son réseau, la commune a besoin de créer 2 prises qui seront installées au 7 chemin de valois et au 2 bis Rue lambin.

### **Annulation du reversement obligatoire d'une partie de la taxe d'aménagement:**

Suite à la suppression du caractère obligatoire du reversement du produit communal de la taxe d'aménagement aux EPCI. Le conseil décide d'annuler la précédente délibération du 18 novembre 2022 qui reversait 10% à la CCOP. La répartition mise en oeuvre le 18/11/2022 est donc abrogée.

### **Création d'adresse:**

Le conseil municipal, suite à la demande de Mr GHESQUIERE Mathias, décide de créer l'adresse 2 bis Rue Lambin.

### **Défense incendie:**

Le conseil décide de renouveler la convention pour une durée de 5 ans sur la gestion des hydrants avec la société VEOLIA et de choisir les options P1 et P2 soit 720 € HT .

### **Remboursement repas formation:**

Mme CAPLAIN participant à une formation durant l'année 2023, le conseil décide de prendre en charge les repas à hauteur maximum de 15 €.

### **Remplacement agent technique:**

En vue de la retraite prochaine de l'un de nos agents, le conseil décide de recruter un contractuel . Le conseil charge Mr le Maire à procéder à ce recrutement et l'autorise à signer les documents nécessaires.

### **Nettoyage des berges de l'étang communal:**

Suite à demande de la société de chasse, le conseil l'autorise, à la majorité, à procéder au nettoyage des berges de l'étang communal, sans contrepartie.

### **Proposition vente terrain:**

Messieurs POUCKET, dans le cadre de leur succession, souhaitent proposer à la vente à la commune, les parcelles suivantes:  
AB 233-234-235-181 et ZC 36. environ 5 000 m2.

Vu l'atout majeur de ces terrains et étant les derniers terrains à bâtir dans le cœur du village, le conseil décide d'autoriser Mr le Maire à négocier avec Messieurs POUCKET et à accepter la proposition de vente.

Vu pour être affiché le 27 janvier 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Paillart, le 23 janvier 2023

Le Maire

